

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/890 :

Attribution de subvention à l'association les Handicapables de la Réunion

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

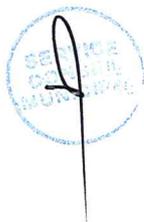
ABSENTS :

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Accusé de réception en préfecture
974-219730164-19220829-19-890-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°19/890 : Attribution de subvention à l'association les Handicapables de la Réunion.

Monde du Handicap - Direction de la Proximité

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association les Handicapables de la Réunion d'un montant de 1800,00€ (mille huit cents euros) pour lui permettre de finaliser son opération dénommée les « PLAINES HANDI TOURS » 2022 prévue du vendredi 23 septembre 2022 au dimanche 25 septembre 2022.

Il rappelle que cette association a déjà réalisé d'autres actions dans le cadre de la sensibilisation du public à la cause du Handicap notamment :

- Le « RUN HANDI TOUR » (tour de l'île en fauteuils roulants) en mai 2018
- Le « CILAOS HANDI TOUR » en septembre 2019
- Le « VOLKAN HANDI TOUR » en mai 2021

Il souligne que le départ des PLAINES HANDI TOURS se fera de Saint Benoît le vendredi 23 septembre 2022 pour une arrivée sur Saint-Pierre le dimanche 25 septembre 2022, sur le Boulevard Hubert Delisle.

Le financement de cette action est opéré sur la ligne budgétaire suivante :

521 6574 260 RE22000047

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 1 000,00 € (mille euros) à l'association les Handicapables de la Réunion.
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'un de ses adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de **SIGNER** toutes pièces administratives et financières relatives à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-890-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022